

Message à l'intention du personnel et de la population étudiante de l'Université de Hearst

Procédure pour soumettre les preuves vaccinales

Puisqu'à ce jour, l'Ontario n'a toujours pas émis de directives précises sur l'utilisation de son futur passeport vaccinal, la procédure à suivre se résume à l'une des deux options suivantes :

1. Une copie électronique de la preuve vaccinale émise par l'autorité compétente est envoyée à vaccination@uhearst.ca. ***Veillez utiliser votre compte courriel de l'Université.***
2. Une copie papier de la preuve vaccinale émise par l'autorité compétente peut être remise en main propre à l'accueil des campus.

Deux jours ouvrables sont nécessaires pour valider la réception et la validité de la preuve vaccinale.

Procédure pour présenter une dérogation à la règle vaccinale

1. Pour des raisons médicales, le formulaire EXEMPTION MÉDICALE doit être complété et acheminé à l'adresse suivante : vaccination@uhearst.ca. ***Veillez utiliser votre compte courriel de l'Université.***
2. Pour des motifs reconnus par le Code des droits de la personne de l'Ontario, le formulaire EXEMPTION - Code des droits de la personne de l'Ontario doit être complété et acheminé à l'adresse suivante : vaccination@uhearst.ca. ***Veillez utiliser votre compte courriel de l'Université.***

(Vous trouverez les formulaires énumérés ci-dessus en pièces jointes.)

Il est à noter que trois jours ouvrables sont nécessaires pour valider la réception des formulaires et pour y répondre. Des mesures d'accommodement pourraient alors être accordées.

Procédure d'entrée sur l'un des campus entre 8 h 30 à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30

(Il est à noter que les accès aux campus ne sont pas permis à l'extérieur des heures de bureau, sauf pour le personnel de l'Université si nécessaire.)

Il y aura une voie d'entrée par campus, soit l'entrée principale. Toute personne ayant d'autres accès, tel que des clés pour d'autres entrées, devra se présenter à l'accueil, **avec sa carte d'identité universitaire**, afin de valider son accès sur les campus.

N.B. Toute autre personne refusant de se soumettre à la vaccination se verra refuser l'accès aux campus par mesure de santé et de sécurité. Dans le cas de la population étudiante, cela signifiera de suivre ses cours en ligne et d'avoir recours à nos autres services également à distance.

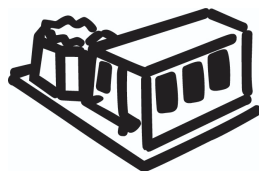
Procédure pour avoir accès aux tests antigéniques rapides

Toute personne n'ayant pas terminé son cycle de vaccination (i.e une ou deux doses selon les vaccins, plus 14 jours d'attente pour la pleine immunité) devra, pour circuler sur nos campus, subir deux tests antigéniques rapides par semaine. **Ces tests gratuits ne seront offerts qu'aux personnes engagées dans le processus de vaccination obligatoire ou ayant reçu une dérogation à la règle vaccinale.** Par ailleurs, des conditions supplémentaires pourraient s'appliquer pour ces personnes, comme l'ajout d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les détails sur le déroulement de l'offre des tests sur chacun des campus vous seront communiqués dans les plus brefs délais.

Notez bien que ces procédures pourraient évoluer avec la situation de la pandémie et avec les indications fournies par les autorités de la santé publique. Ce plan est donc appelé à être mis à jour aussi souvent que nécessaire.

L'Université de Hearst se conforme à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la Loi sur la protection des renseignements personnels.



**UNIVERSITÉ
DE HEARST**

**EXEMPTION - MÉDICALE
OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER AUX CAMPUS**

SECTION 1 - Information de l'étudiante ou de l'étudiant		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Ville :	Province :	Code Postal :

L'Université de Hearst (UdeH) exige que toutes les étudiantes et tous les étudiants vivant en résidence et accédant aux différents campus se fassent vacciner contre la COVID-19 à moins d'avoir une exemption.

En soumettant ce formulaire, je demande d'être exempté de la vaccination obligatoire en raison d'une condition médicale. Je certifie que les informations ci-dessous ont été complétées par un médecin ou une infirmière praticienne/un infirmier praticien.

1. Je comprends que dans l'éventualité d'une éclosion, le Bureau de santé Porcupine ou l'Université de Hearst peuvent imposer des restrictions ou exigences supplémentaires pour des raisons de santé et de sécurité qui peuvent ne pas s'appliquer à des étudiantes et des étudiants qui ont été complètement vaccinés.

2. Je comprends que si j'obtiens la dérogation, je devrai me soumettre à des tests antigéniques rapides au moins deux fois par semaine.

Signature (parent si en bas de l'âge de 18 ans)

Date

SECTION 2 - Déclaration du médecin ou infirmière praticienne/infirmier praticien

Je,

_____ (Nom du médecin ou infirmière praticienne/infirmier praticien)

certifie que la personne nommée dans ce formulaire devrait être exemptée de l'exigence de l'Université de Hearst d'être vaccinée contre la COVID-19 en raison d'un problème de santé.

Si la condition médicale est temporaire, veuillez indiquer la période de temps prévue pour celle-ci :

de : _____ à : _____ .

Veuillez indiquer ici le(s) motif(s) de la demande

Veuillez décrire la nature de la condition médicale qui empêche la vaccination. Veuillez indiquer si oui ou non, la condition est permanente. Il n'est pas nécessaire de fournir un diagnostic.

SECTION 3 - Signature du médecin ou de l'infirmière praticienne/l'infirmier praticien

Nom du médecin ou infirmière praticienne/infirmier praticien :

Numéro de licence :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Ville :

Province :

Code Postal :

Signature du médecin ou de l'infirmière praticienne/infirmier praticien :

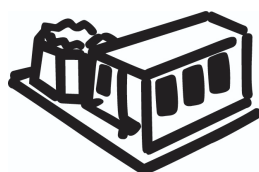
Date :

Les renseignements personnels sur ce formulaire sont recueillis sous l'autorité de l'Université de Hearst. Ceux-ci seront utilisés pour déterminer l'exemption médicale des exigences de la COVID-19 obligatoire. L'Université de Hearst se conforme à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

L'Université de Hearst se réserve le droit de communiquer avec le ou la signataire de ce document pour en vérifier l'authenticité, au besoin.

PROCÉDURE POUR SOUMETTRE VOTRE DEMANDE :

1. Une copie électronique est envoyée à vaccination@uhearst.ca.
2. Une copie papier peut être remise en main propre à l'accueil des campus.



**UNIVERSITÉ
DE HEARST**

**EXEMPTION - CODE DES DROITS DE LA PERSONNE
OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER AUX CAMPUS**

SECTION 1 - INFORMATION DE L'ÉTUDIANTE OU DE L'ÉTUDIANT		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Ville :	Province :	Code Postal :

SECTION 2 - DÉCLARATION DE L'ÉTUDIANTE OU DE L'ÉTUDIANT
<p><i>Veillez expliquer dans la zone de texte ci-dessous ou en annexant une lettre, à ce formulaire, pourquoi vous ne pouvez pas être vacciné en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario. Notez bien : de toutes les dispositions prévues au Code, seul le critère de la croyance (au sens religieux du terme) peut être invoqué ici. Assurez-vous de fournir une explication claire des motifs religieux qui vous incitent à demander une dérogation. Si possible, annexer à votre demande toute documentation religieuse officielle pour appuyer votre requête.</i></p>

1. Je comprends que dans l'éventualité d'une écloison, le Bureau de santé Porcupine ou l'Université de Hearst peuvent imposer des restrictions ou exigences supplémentaires pour des raisons de santé et de sécurité qui peuvent ne pas s'appliquer à des étudiantes et des étudiants qui ont été complètement vaccinés.
2. Je comprends que si j'obtiens la dérogation, je devrai me soumettre à des tests antigéniques rapides au moins deux fois par semaine.

Je,

Prénom, Nom (parent si en bas de l'âge de 18 ans)

certifie qu'en raison du Code des droits de la personne de l'Ontario, l'étudiante nommée ou l'étudiant nommé, dans ce formulaire, demande à être exemptée/exempté de l'exigence de la politique de la vaccination obligatoire à la COVID-19 de l'Université de Hearst.

Signature (parent si en bas de l'âge de 18 ans)

Date

SECTION 3 : RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ

Demande acceptée

Demande refusée

Détails :

Signature :

Les renseignements personnels sur ce formulaire sont recueillis sous l'autorité de l'Université de Hearst. Ceux-ci seront utilisés pour évaluer la demande de dérogation, des exigences de la vaccination obligatoire de la COVID-19, en vertu du Code des droits de la personne. L'Université de Hearst se conforme à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

PROCÉDURE POUR SOUMETTRE VOTRE DEMANDE :

1. Une copie électronique est envoyée à vaccination@uhearst.ca.
2. Une copie papier peut être remise en main propre à l'accueil des campus.